

Pièces à fournir pour la demande d'un

1^{er} PASSEPORT

Personnes Majeures et émancipées

Si vous possédez une carte d'identité sécurisée (plastifiée) en cours de validité	Si vous ne possédez pas de carte d'identité ou seulement un ancien modèle cartonné
<p><u>Formulaire de demande</u> complété et signé en noir - en lettres majuscules et avec les accents (délivré en Mairie OU pré-demande en ligne (ne dispense pas du rendez-vous pour déposer la demande) : https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport</p>	<p><u>Formulaire de demande</u> complété et signé en noir - en lettres majuscules et avec les accents (délivré en Mairie OU pré-demande en ligne (ne dispense pas du rendez-vous pour déposer la demande) : https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport</p>
<p><u>Timbres fiscaux</u> : 86 € (Achat en bureaux de tabac ou sur internet : https://timbres.impots.gouv.fr)</p>	<p><u>Timbres fiscaux</u> : 86 € (Achat en bureaux de tabac ou sur internet : https://timbres.impots.gouv.fr)</p>
<p><u>1 photographie d'identité récente</u> (- de 6 mois) de format 3,5 x 4,5 cm, parfaitement ressemblante de face, tête nue et expression neutre, sur fond clair, uni et en couleur</p>	<p><u>1 photographie d'identité récente</u> (- de 6 mois) de format 3,5 x 4,5 cm, parfaitement ressemblante de face, tête nue et expression neutre, sur fond clair, uni et en couleur</p>
<p><u>1 Justificatif de domicile</u> récent de moins de 1 an aux nom et prénom du demandeur (Facture EDF, eau, téléphone, avis d'imposition, etc...) - ORIGINAL -</p>	<p><u>1 Justificatif de domicile</u> récent de moins de 1 an aux nom et prénom du demandeur (Facture EDF, eau, téléphone, avis d'imposition, etc...) - ORIGINAL -</p>
<p>Carte Nationale d'Identité sécurisée (plastifiée) en cours de validité - ORIGINAL -</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Justificatif d'état civil</u> : copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (ou à défaut copie intégrale de l'acte de mariage) Sauf si Villes (Mairies) COMEDEC.• Si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un <u>justificatif de nationalité française</u> (sauf si vous êtes né en France et que au moins un de vos parents est né en France).
<p><u>Pour les personnes n'ayant pas de justificatif de domicile à leur nom</u> => Attestation originale de l'hébergeant attestant que la personne est <u>hébergée depuis plus de 3 mois</u> + copie justificatif de domicile de l'hébergeant + Copie Recto/verso de la pièce d'identité de l'hébergeant</p>	

Merci de prendre rendez-vous au 04 71 78 04 82

Pour établir les Cartes d'identité et les Passeports

Permanences en Mairie de Riom-ès-Montagnes les lundis de 13h30 à 16h30 et les mercredis de 08h00 à 11h30

Délais d'obtention => se référer : www.loire.gouv.fr

Validité passeport => 10 ans

Conseils aux voyageurs : www.diplomatie.gouv.fr